

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023
Affichage : 23/11/2023

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian SUAOU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOUARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET ANNEXE 2023 DE LA MAISON DE L'ENFANCE :


Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, **par 2 « abstentions" et 27 voix "pour" :**

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n°2 suivante sur le budget annexe 2023 de la Maison de l'Enfance :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET ANNEXE 2023 DE LA MAISON DE L'ENFANCE								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2023	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1 et DM 2	Crédits votés au B.P. 2023	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1 et DM 2
012	64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	185 000,00 €	12 000,00 €	197 000,00 €			
	64118	Personne titulaire - autres indemnités	18 000,00 €	8 000,00 €	26 000,00 €			
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	57 000,00 €	10 000,00 €	67 000,00 €			
74	747888	Participation DFP de groupement				233 000,00 €	30 000,00 €	263 000,00 €
TOTAL			260 000,00 €	30 000,00 €	290 000,00 €	233 000,00 €	30 000,00 €	263 000,00 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président

Francis CHABALIER